



## FORMATION

# Connaître les règles d'accès au foncier agricole et construire sa stratégie de recherche de terres

**Jeudi 18 et Vendredi 19 novembre 2021  
à Aurillac**

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Vous recherchez une ferme ?

Une formation de 2 jours pour mieux comprendre les règles liées au foncier agricole : statut du fermage, procédures d'achat et fonctionnement de la SAFER, contrôle des structures et autorisation d'exploiter... et commencer à construire une stratégie de recherche de terres pour votre projet.

### PUBLIC

Porteurs.ses de projet d'installation agricole, paysan.nes intéressé.es par le sujet du foncier.

### INTERVENANTES

**Audrey BIDEAU**, juriste au Comité d'Action Juridique (CAJ)

**Amandine DESETABLES**, animatrice-accompagnatrice Installation (Cant'ADEAR)

## PROGRAMME

### Journée 1 - Jeudi 18 novembre

#### > Louer du foncier agricole : le statut du fermage/le bail à ferme :

Historique du statut du fermage, champ d'application et règles du statut du fermage, être en mesure de bien rédiger son bail, obligations du bailleur et du fermier...

### Journée 2 - Vendredi 19 novembre

> **Acheter du foncier agricole** : comprendre le rôle et les modalités d'intervention de la SAFER (obligations du vendeur, droit de préemption, règles d'attribution des terres..)

> **Le contrôle des structures et l'autorisation d'exploiter** : quelles règles ? Quels droits pour accéder au foncier agricole ?

> **Construire sa stratégie individuelle d'accès au foncier** : les outils pour la recherche de foncier, créer les conditions de réussite dans la rencontre avec le-la cédant-e...

## Coût

**Adhésion 2021 à la Cant'ADEAR** : adhésion individuelle : 30€ // adhésion « ferme » (couple, GAEC...) : 50€

Personnes prises en charge par VIVEA : gratuit.

**Personnes engagées dans un PPP** : cette formation est éligible dans le cadre des préconisations de votre Plan de Professionnalisation Personnalisé. Demandez-la à vos conseillers compétences.

### Autres situations :

Une prise en charge doit être demandée par le stagiaire, selon sa situation :

- l'aide individuelle à la formation (AIF) via **Pôle emploi**

- votre **Compte Personnel de Formation (CPF)** : crédit consultable sur moncompteformation.fr

- votre **fonds de formation** si vous êtes salarié.e.

**Attention à anticiper vos demandes de prise en charge au maximum !**

Sans prise en charge : une participation individuelle vous sera demandée, nous contacter.

## INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 3 novembre 2021.

## INFOS PRATIQUES

Maison des associations – 8 place de la Paix à Aurillac

Durée : 14h – Horaires : 9h-17h30. Déjeuner : repas tiré du sac.

Une attestation de formation vous sera remise à l'issue de la formation.

---

Nos formations installation sont financées par :



Et cofinancées par l'Union européenne :

